

RÉPONSE DU CONSEIL COMMUNAL À L'ASSEMBLÉE CITOYENNE DE NEUCHÂTEL QUEST CONCERNANT LE MANDAT CITOYEN INTITULÉ «PLUS DE CONVIVALITÉ DANS LES RUES AVEC LES BANCS ET CHAISES DE REPOS» MC-NEO-008

Mesdames, Messieurs,

En date du 24 novembre 2023, la Commission des assemblées citoyennes et des quartiers nous a adressé le mandat citoyen mentionné ci-dessus pour règlement. Conformément à l'article 12 du règlement concernant les assemblées citoyennes, du 14 novembre 2022, nous vous remettons la présente réponse.

Le mandat citoyen «Plus de convivialité dans les rues avec les bancs et chaises de repos» vise à ajouter des chaises de repos ou des bancs dans les espaces qui en sont déjà pourvus afin de favoriser les possibilités de rencontre et de convivialité entre usagères et usagers.

Suite à des ballades d'observation organisées par la Ville pour les ainé-e-s, des chaises de repos ont en effet été installées en différents lieux, afin de permettre de marquer des temps de pause sur des itinéraires principalement pentus et où ne se trouvent pas ou peu de bancs publics.

Si l'installation des bancs publics est souvent destinée à offrir des possibilités de délasserment et de contemplation dans les espaces agréables (points de vue, espaces paysagers, etc.), les chaises de repos ont été quant à elles positionnées en fonction de critères davantage fonctionnels. Il s'agissait par exemple de répondre au besoin d'une pause sur un chemin très pentu, aux abords d'un point de collectes des déchets (comme le montre la photo transmise dans le mandat), ou encore le long d'un parcours piétonnier sans relai préexistant (muret, banc public, arrêt de bus...).

Comme le relève le mandat déposé, ces chaises permettent des temps de pause, qui eux-mêmes offrent aussi l'opportunité d'une rencontre ; en ce sens, l'inventaire des chaises relais qui ont été posées suite aux balades diagnostiques est à requestionner aussi de ce point de vue.

Les services de la Ville sont en train de passer en revue l'inventaire des emplacements des chaises-relais, en compagnie le cas échéant des personnes ou groupements sollicitant une intervention. Si la configuration du lieu s'y prête, l'installation d'une deuxième chaise, voire d'un banc, sera réalisée soit dans le cadre de réaménagements déjà prévus, tels que ceux du Clos-de-Serrières, soit indépendamment, comme dans le cas de l'exemple amené dans le cadre du présent mandat.

Une marche exploratoire a par ailleurs été réalisée à Corcelles-Cormondèche et va déboucher sur des aménagements dans le sens des demandes de ce mandat citoyen. Cette balade avec la population a eu lieu le 19 avril. L'association Mobilité piétonne, experte dans le domaine de la marche et des espaces qui lui sont dédiés, a été mandatée pour ce projet accompagnée de ID-geo, expert en accessibilité. Les résultats de la balade seront présentés à la population le mercredi 16 octobre de 9h30 à 11h dans le cadre du café-rencontre de Corcelles/Cormondèche (Salle de l'Union, Rue Soguel 8a)

Un projet de réalisation d'espaces végétalisés et de pose de bancs le long de la voie de mobilité douce de la Ficelle a été développé et sera concrétisé au second semestre 2024. De plus, des marches exploratoires seront également organisées en 2025 à Valangin et



Peseux. Un groupe de suivi composé des services compétents suit et organise ces ballades diagnostic.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 24 juin 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,


Mauro Moruzzi

Le chancelier,


Daniel Veuve